



DIRECTION GÉNÉRALE
DES MARCHÉS PUBLICS

DESCRIPTIF DU PROJET DU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DES OPERATIONS DES MARCHÉS PUBLICS **SIGOMAP - PHASE 2**

Direction Générale des Marchés Publics

CONTEXTE

Dans la gestion des marchés publics, le Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat, dans un souci de centralisation des données, a opté pour l'informatisation des opérations

Ainsi, en 2002, ont débuté les études pour la mise à disposition du premier applicatif métier consacré aux marchés publics, le Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMAP)

Mis en exploitation en 2006, cet applicatif a permis de retracer les opérations de passation des marchés publics. Le SIGMAP a connu plusieurs mises à jour en raison du caractère dynamique de la réglementation des marchés publics

Aujourd'hui, face à la question de dématérialisation des procédures administratives en général et celles des finances générales en particulier, la Direction Générale des Marchés Publics à l'instar des autres directions générales du Ministère du Budget et du Portefeuille de l'Etat a initié depuis 2016, le projet « **e-marchespublics** ». Ce projet avait pour objectif de reprendre toutes les fonctionnalités présentes dans le SIGMAP, mais aussi et surtout de permettre la gestion électronique du processus de passation des marchés publics en intégrant l'ensemble des acteurs du domaine

Dans sa phase 1, le développement du « e-marchespublics » a abouti à la mise en œuvre du Système Intégré de Gestion des Opérations de Marchés Publics (**SIGOMAP**). Le SIGOMAP permet entre autres dans sa version actuelle :

- la planification des opérations de marchés ;
- l'élaboration et la validation des dossiers d'appels à concurrence ;
- la gestion des travaux de la commission ;
- la délivrance de l'Avis de Non Objection.

Afin d'inclure l'ensemble des acteurs et de prendre en compte l'ensemble des processus métiers, il convient de lancer la phase 2 du SIGOMAP. Elle doit intégrer l'ensemble des acteurs restants, notamment ceux du secteur privé et l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP).

OBJECTIF GENERAL

L'objectif général de la présente réforme est d'aboutir à terme à la mise en place d'une plateforme dématérialisée intégrant l'ensemble des acteurs et des fonctionnalités de l'écosystème des marchés publics.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

Il s'agira plus spécifiquement de permettre via la plateforme :

- La planification de la commande publique ;
- L'élaboration des dossiers d'appels à concurrence ;
- La validation des dossiers d'appels à concurrence ;
- La gestion des publications des avis d'appels à concurrence ;
- La vente et l'achat des dossiers d'appels à concurrence en ligne ;
- La gestion des soumissions aux appels d'offres ;
- La gestion des travaux de la commission ;
- La validation de l'attribution ;
- La publication des résultats ;
- La mise en œuvre de la contractualisation ;
- La gestion des procédures dérogatoires ;
- La gestion des litiges ;
- La production de tous les états de sortie ;
- L'identification et enregistrement des acteurs ;
- La garantie de l'accès au système ;
- La gestion de l'horodatage des différents événements effectués dans le système ;
- La garantie de l'intégrité et de la confidentialité de toutes les informations échangées ;
- La garantie de la traçabilité de toutes les opérations ;
- La gestion des entreprises black-listés ;
- Rubrique documents : juridiques et publications relatives aux marchés,
- La mise en place des liens vers d'autres sites utiles (marchespublics.ci, etc.);
- La génération des données statistiques ;
- L'archivage des données ;
- La vérification de l'authenticité des pièces produites au titre des marchés publics ;
- La gestion des signatures électroniques.

RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont :

- l'Etat de Côte d'Ivoire a un système dématérialisé des marchés publics opérationnel répondant aux standards internationaux permettant :
 - o la planification des opérations de marchés y compris les Avis Généraux de Passation des Marchés (AGPM) ;
 - o l'élaboration des dossiers d'appel à concurrence ;
 - o l'identification et l'enregistrement des acteurs ;
 - o la publication des avis d'appel à concurrence ;
 - o la vente des dossiers d'appel à concurrence ;
 - o la soumission électronique des offres ;
 - o l'ouverture des plis via la plateforme ;
 - o l'évaluation des offres ;
 - o la gestion des Avis de Non Objection (ANO) ;
 - o la gestion de la contractualisation (élaboration des projets de marché, numérotation des marchés, signatures des marchés, approbation des marchés, etc) ;
 - o la gestion des contentieux ;
 - o la gestion des procédures dérogatoires ;
 - o la reprise des données existantes.

Direction Générale des Marchés Publics

- l'outil est flexible, extensible, convivial, avec une faible consommation des ressources ;
- la base de données de l'outil est compatible avec les bases existantes ;
- la fiabilité des opérations de marchés est garantie ;
- la transparence des opérations est renforcée ;
- les délais de passation des marchés sont réduits ;
- la soumission des offres est flexible et facilitée
- l'applicatif est de type web et responsive.